

Londres, Royaume-Uni, 14 février (Infosplusgabon) - Une cour d'Appel du Royaume-uni a statué que deux communautés du Delta du Niger ne peuvent pas avoir une affaire contre le géant pétrolier Shell au Royaume-uni, parce que la société-mère ne peut être tenue pour responsable des actions de sa filiale nigériane, a déclaré, mercredi, Amnesty International.

Réagissant à ce jugement, Joe Westby, chargé de campagne pour les entreprises et les droits de l'Homme à Amnesty International, a déclaré: "Cette décision crée un dangereux précédent et rendra plus difficile la responsabilité des entreprises britanniques".

Il a déclaré qu'avec cette décision, le tribunal a porté un coup non seulement aux communautés Ogale et Bille, qui vivent quotidiennement avec les conséquences dévastatrices des déversements pétroliers de Shell, mais aussi aux victimes des violations des droits de l'Homme dans le monde entier.

M. Westby a déclaré: « L'idée que des multinationales puissantes ne sont pas responsables de la conduite de leurs filiales à l'étranger a permis à Shell de se soustraire à la responsabilité d'une série de violations choquantes des droits de l'Homme depuis des décennies. C'est un exemple typique des obstacles presque insurmontables à la Justice auxquels sont confrontés les gens qui s'attaquent à de puissantes multinationales.

"Les documents internes de Shell montrent que le siège de la société connaissant parfaitement depuis des décennies la pollution pétrolière massive causée par ses opérations au Nigeria, a choisi de ne pas l'arrêter. Si Shell ne peut pas être tenu pour responsable de tels abus bien documentés, quel espoir y a-t-il de traduire d'autres entreprises en Justice?"

"Les communautés vont maintenant se battre pour la justice devant la Cour suprême - cela pourrait être leur dernière chance de voir leur environnement restauré".

Les communautés Ogale et de Bille ont déposé deux plaintes distinctes contre Royal Dutch Shell plc (Rds) et sa filiale nigériane détenue à 100%, la Shell Petroleum Development Company du Nigeria (Spdc) en 2016.

La décision de mercredi a rejeté l'appel des communautés contre une décision de janvier 2017 selon laquelle Rds ne pouvait être tenu pour responsable des actions de Spdc. Dans une décision partagée, un panel de trois juges a statué que la réclamation ne pouvait pas continuer.

© Copyright Infosplusgabon